

Image not found or type unknown



Augmentation loyer commercial

Par **valant**, le **18/08/2009** à **21:55**

Bonjour, rnrnMon loyer commercial vient d'augmenter de 20% passant de 650 € à 785.29€ car cela fait 3 ans que nous occupons les lieux. rnLe Bail a été signé le 22 juin 2006, l'indice pris en référence est 1278, le nouvel indice est de 1544. rnA l'origine du bail nous avons trouvé celui-ci un peu onéreux. Le bail est indexé sur la variation de l'indice de référence du coût de la construction publié par l'INSEE. rnComment faire pour refuser cette augmentation sachant que les loyers des mes voisins (bar avec CA à 320.000 € paie 500€, que la fleuriste avec CA 120.000€ paie 341.68€.) sont très bas ? Peut-on invoquer la crise que nous subissons de plein fouet étant dans l'alimentation et que des travaux depuis + de 6 mois gênent la circulation jusqu'à notre commerce. rnMerci pour vos conseils. rnrnChristine.

Par **Solaris**, le **18/08/2009** à **22:28**

Bonjour, rnrnVous ne pouvez pas contester une augmentation conforme à votre bail et aux indices. rnDans le cadre de votre activité commerciale, vous devez depuis Août 2008, faire la réévaluation en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux et non celui de la construction. rnJe vous joins les indices si vous le souhaitez donner moi la période de l'indice de référence et je vous calculerai la réindexation.